DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le Trente et Un Mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, JJ Marteil, V. Robin-Cornaud, L. Médica, D. Capart, S. Caroff, Z. Dano, MC Couf, L. Delacroix, C. Jourdain, MF Guillemot, AM Garangé, C. Pecchia, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :
Patrick Guilbaudeau qui a donné procuration à François Aubertin
Laure Détrez « « à Michelle. David
Robert Hénault « « à Maurice Le Teuff
Pierrick LE DRO « « à Caroline Pecchia

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 25 Mars 2015
Date de l'affichage : 25 Mars2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33 (32 pour le compte administratif)

2015– 30 : Subvention exceptionnelle KARATE CLUB

Rapporteur : F. BALLESTER

Le KARATE CLUB de Guidel intervient dans le cadre des TAPs le lundi à Prat-Foën auprès des CP/CE1 et le jeudi à NDV pour des CP/CE1 depuis le 23 février.

Il est prévu des interventions auprès des CM1/CM2 après les vacances de printemps du 27 avril au 20 juin.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 540 € au Karaté Club de Guidel au titre de sa participation aux TAPs sur une base de 27 séances.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 16 Mars 2015,

AUTORISE le versement de cette subvention exceptionnelle au Karaté club au titre de sa participation au TAPs

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 1er Avril 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

